

S.I.C.T.O.M Entre Monts et Vallées

Compte-rendu du Conseil Syndical du 7 Octobre 2014

Le **7 Octobre 2014** à 19 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 26 Septembre 2014, s'est réuni à TENCE : ZA de Leygat 2, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël LACOUR.

26 Présents : MM. BONNEFOY.J – CHALAND.JP – CROUZET.E – DIGONNET.Ph – EYRAUD.J-M – OUILLON.C – BERNON.M – BLANC.M – DUMONT.G – NEYRON.J – OUDIN.ML – SOUVIGNET.B – TARDIOU.JR – ARCIS.M – LACOUR.J – GUILLEMET.F (suppléant de CORTIAL.J-P) – DEMARS.JP – VAYSSIERES.S – SIMON.P – VUILLARD.C (suppléante de SACILOTTO.O) – NEBOIT.G – SABATIER.Y – ARSAC.B – MONTEIL.M – SENECLAUZE.H - REYNAUD.S.

3 Absents : MELIN.J (excusé) - CHANTRE.E – ROUDIL.A

Secrétaire de séance : M. EYRAUD Jean-Michel

Le compte-rendu de la précédente séance du 2 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation décision modificative n°1 au BP 2014 (ajustement de crédits)

Le projet de décision modificative n°1 s'élève en investissement en équilibre à 0.00 €, et en fonctionnement à 19 200.00 €.

Approuvé à l'unanimité moins une abstention

2. Présentation et approbation rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères année 2013

Chaque délégué titulaire a reçu un exemplaire du rapport. Un complément statistique kg/an/hab a été fait. Y.SABATIER demande à ce que les documents soient envoyés plus tôt.

Approuvé à l'unanimité moins une abstention

3. Modification contribution financière des Collectivités adhérentes à partir du 1^{er} Janvier 2015 (participation forfaitaire en fonction de la population DGF)

Actuellement les CC versent 3 participations chaque année : une part ramassage OM en fonction du tonnage collecté sur leur territoire x 280 €, une part déchèteries CHAMBON et DUNIERES : le coût réel est refacturé sur une base définie en fonction du potentiel fiscal (CCHL = 36.03 %, CCP Montf. = 42.22 %, CCMézenc = 3.55 %, CCVal'Eyrieux = 18.20 %). Le coût des déchèteries du Mézenc est à la charge intégrale de la CC Mézenc. Le coût des écopoints est refacturé au coût réel, en fonction des tonnages collectés sur leur territoire, à chaque CC. Le prix unitaire de la part OM est fortement réévalué chaque année puisque le tonnage baisse. Le montant global de cette participation financière, chaque année, compte-tenu de frais incompressibles, ne peut être baissé. La part déchèteries actuelle ne reflète pas la mutualisation des coûts et des participations financières. Il n'est pas demandé à une CC particulière de financer une action ou un équipement. Il est donc proposé que les contributions financières soient calculées en fonction de la population DGF (pop municipale + 1 habitant par résidence secondaire) au prix unitaire de 72 € en remplacement des 3 parts, à partir du 1^{er} Janvier 2015.

Après en avoir délibéré la décision est reportée à une prochaine séance.

4. Fixation du prix de cession des bacs à accès contrôlé supplémentaires demandés par les Collectivités

Le prix de revient d'un bac à accès contrôlé est de : 2 103.50 € HT

25 tambours (BARON) : 35 380.00 € HT, 25 abri-bacs (METAL CONCEPT) : 17 207.50 € HT.

Le tarif de cession est fixé à 2 100.00 €, à la majorité (25 pour, 1 contre)

5. Autorisation consultation bureaux d'études pour étude travaux et établissement dossier de prolongation autorisation exploitation site de Villemarché

Un bureau d'études doit être recherché, suite à arrêté de mise en demeure, dans un délai de 9 mois, à compter du 12 septembre 2014, il faut réaliser un bassin de rétention des lixiviats supplémentaires. Une étude technique s'avère nécessaire pour une consultation d'entreprises. D'autres travaux seront aussi à prévoir pour obtenir une prolongation d'autorisation d'exploitation de l'ISDND de Villemarché.

Autorisation est donnée à la majorité (25 pour, 1 contre)

6. Etablissement liste investissements 2015 : choix à faire

- Colonnes pour écopoints (coût 2014 pour 1 verre + 1 papier + 1 emballage : 2 774.00 € HT soit 3 328.80 € TTC) : fixer un montant maximum pour BP 2015 (en 2014 : 40 000 € soit 35 colonnes)
- Bacs à accès contrôlé supplémentaires (25 ont été construits) le stock disponible est inférieur à une dotation de 1bac/400 hab avec un minimum de 1/Commune (besoins supplémentaires sur cette hypothèse : 50 = 130 000 €)
- Renouvellement opération composteurs individuels en 2015 : opération 2014 : 150 de 600 L et 50 de 450 L = 14 200.00 € TTC, revente : 30 et 25 € unitaire, autorisation demande aide financière au Conseil Général 43 et ADEME à faire
- Remplacement d'un véhicule de collecte OM mis en circulation en 2006 (pour info : en 2014 : le coût d'un véhicule est de 137 970.00 € HT soit 165 564.00 € TTC)
- Construction déchèterie et garage au MONASTIER SUR GAZEILLE : pas de devis estimatif précis à ce jour mais provisions à faire d'au moins 500 000 €, le complément pourrait être financé par des aides du CG43 et de l'ADEME. L'étude de sols vient d'être faite, et permettra d'établir définitivement le dossier de consultation d'entreprises.
- Construction bassin de rétention lixiviats avec une acquisition de terrain nécessaire d'environ 300 m², autorisation au Président de négocier cet achat au mieux des intérêts de la Collectivité
- Etude de mise aux normes et agrandissement de la déchèterie du CHAMBON. Une consultation d'organismes certifiés est en cours pour établissement d'un rapport de mesures acoustiques environnementales de cette déchèterie.

Propositions adoptées à l'unanimité

7. Questions et informations diverses

- Délibération à prendre pour l'admission en non-valeur de titres émis en 2012, concernant 3 redevables, pour un montant total de 450.00 € (300.00 + 120.00 + 30.00) : passages en déchèteries de professionnels
Ces titres sont admis en non-valeur, à l'unanimité
- Résultat appel offres collecte verre : offre retenue SOLOVER : 34.02 €/T HT + TVA 10%= 37.42 €/T, sur le marché précédent le tarif était de 37.97 €/T HT. Le prix de reprise du verre par ST GOBAIN EMBALLAGE est de 28.85 €/T pour l'année 2015
- Compte-rendu réunion avec les Présidents de CC et le SICTOM le 16/09/14 (tarification à prévoir)
- Visite par les élus du Mézenc avec les Président et Vice-Présidents du SICTOM de l'unité de traitement de déchets ALTRIOM à POLIGNAC
- Situation distribution bacs individuels, actions CCHL et CCMézenc : envoi de courriers aux usagers les informant de réserver leur bac pour ceux qui ne l'ont pas et retrait des bacs collectifs au plus tard en fin d'année 2014. Fin marché avec Plastic Omnium en Juin 2015, appel d'offres à faire pour logiciel base de données
- Véhicule de remplacement commandé en Mai 2014 : le châssis-cabine a été réceptionné par le fabricant de la benne le 18/09/14. Il sera livré fin nov-début déc 2014.
- ISDND Villemarché :
 - Arrêté préfectoral de mise en demeure du 12/09/14 suite à visite Inspecteur DREAL. Il impose divers actions à mener : nettoyage insuffisant des envols, absence stock matériaux couverture, niveaux sonores : non-respect des valeurs limites d'émergence et des tonalités marqués, volume de rétention insuffisant des lixiviats, répandre les déchets sur l'alvéole à l'abri de digues ou merlon périphérique
 - Outre les analyses réglementaires depuis le début de l'année il a été procédé au nettoyage des bassins eaux pluviales et lixiviats (13 000 €), augmentation de la capacité de traitement de la station de traitement des lixiviats (20 520 €), apport remblai et chemin accès sur alvéole (9 614 €), apport et mise en place remblai couverture hebdomadaire de la partie en exploitation (2 500 €/mois), réparation clôture périphérique (3 312 €), recrutement à partir du 1^{er} Avril 2014 d'un agent chargé du nettoyage et de l'entretien du site
 - Recherche et établissement devis pour réduction odeurs (2 solutions)
 - Rencontre avec DAP43 le 15/07/14 et visite site Villemarché le 27/09/14
 - La commission de suivi de site de l'ISDND de Villemarché se réunira pour la première fois le 10 Octobre 2014 à 15 heures.